

90 191919

Nom : **Rozier**
 Prénoms : **André** Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : **1077**
 Classe de mobilisation : **1898**

SIGNALEMENT.
 Cheveux _____, sourcils _____
 yeux _____, front _____
 nez _____, bouche _____
 menton _____, visage _____
 Taille : **1 m. 72** cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : générale (1) **2**
 militaire (2) _____

ÉTAT CIVIL.
 Né le **11 juillet 1879**, à **Georges Mépiane**, canton **de Héris**, département d'**Isère**, résidant à **Heysne**, département **de l'Isère**, canton d'**Heysne**, profession de **cultivateur**, domiciliés à **Heysne**, département d'**Isère**
 fils de **Jean Baptiste** et de **Marg Julie**
 N° **32** de tirage dans le canton d'**Heysne**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Exempté en 1899 - ostéite au tibia droit
 Compris dans la _____ partie de la liste du recrutement cantonal (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.
 Dans la réserve de l'armée active.
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
Service Auxiliaire 14^e Jon C.O.A.
AFFECTATIONS d'après guerre 14^e Jon de P.O.I.
SANS AFFECTATION

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SÉRIE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.
17 novembre 1919	Vicques de Chaudin	Vienne R

Passé dans la _____ de l'armée active le _____
 Numéro au contrôle spécial du recrutement _____

Blaise accidentellement le 2 août 1917 au 2^e de l'O.A. après un coup de 23-2-1915. Blessé comminatif à la jambe droite contusionné violent à l'abdomen.

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
 Passé dans l'armée territoriale le _____

Classe servie auxiliaire par le conseil de révision de l'Isère le 1914. Affecté à la 14^e 216
Mis le 15 janvier 1914 en congé illimité de démobilisation 1^{er} échelon N° 1815 Serjant.
Libéré du service militaire le 19 novembre 1919 au 15 janvier 1919.

Libéré de l'Allemagne et d'Alsace-Lorraine le 25 février 1919.

Libéré du service militaire le 4 décembre 1890.

1. Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890.
 2. L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 3. Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourner.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)